

contribuent à bâtir une économie dans laquelle les Canadiens peuvent se trouver des emplois épanouissants et rémunérateurs et satisfaire leur besoin de nombreux biens et services offerts à des prix concurrentiels.

a) *Maintenir et améliorer l'accès aux marchés*

L'accès aux marchés étrangers est essentiel à la prospérité de l'économie canadienne. Maintenir et renforcer la stabilité de nos marchés actuels et rechercher un nouvel élargissement des marchés américains, européens, latino-américains et asiatiques pour nos produits de l'agriculture et de la pêche, nos produits industriels transformés et toute une gamme d'articles manufacturés, de produits de haute technicité et de services connexes resteront donc une condition centrale du maintien et de l'amélioration de la rentabilité de nos producteurs et de l'obtention de l'efficacité ainsi que des économies d'échelle nécessaires. L'accès aux marchés étrangers, et notamment à celui des États-Unis, obtenu au cours des ans offre maintenant le type de débouché dont avaient besoin nombre d'entreprises canadiennes pour réaliser les économies d'échelle nécessaires et fournit une base solide pour une nouvelle expansion et une nouvelle diversification des exportations canadiennes. Le maintien de cet accès exigera une surveillance et une évaluation actives des lois, pratiques et règlements étrangers de façon à aider nos entreprises à tirer pleinement avantage de l'accès négocié. Il nous faudra tout particulièrement nous assurer que la libéralisation obtenue pendant le Tokyo Round est pleinement appliquée, y compris le respect intégral des accords sur des mesures non tarifaires. De même, il nous faudra empêcher que les droits du Canada ne soient annulés ou compromis par un recours injustifié à une protection d'urgence contre les importations (c'est-à-dire par des mesures antidumping, des droits compensateurs et des mesures de sauvegarde) et à d'autres mesures à la frontière non conformes aux règles internationales.

Une grande variété de produits du secteur des ressources et des industries de fabrication de machines et d'équipements seront admis en franchise aux États-Unis (par exemple l'aluminium, les machines et l'outillage agricoles, les machines de fabrication de pâtes et de papiers et de travail du métal, les aéronefs, les moteurs, ainsi que les produits et les pièces d'avionique). D'autres produits seront frappés de tarifs relativement modestes, dans la gamme des 3-5 pour cent. Toutefois, il restera d'importants obstacles: des droits de 15 pour cent ou plus continueront de frapper d'importants secteurs d'exportation comme celui du matériel roulant. D'autres secteurs, qui n'exportent pas encore à l'étranger, pourraient se lancer graduellement dans cette voie s'il y avait réduction des obstacles, par exemple sur les exportations de textiles et de vêtements. Si les tarifs douaniers restent élevés dans certains secteurs comme les produits pétrochimiques, ils n'empêchent ni les investissements au Canada ni le développement d'industries axées sur l'exportation.

Fait peut-être plus significatif, un certain nombre d'obstacles non tarifaires — comme la préférence accordée aux produits américains lors de la passation des marchés publics aux niveaux de l'Union et de ses États — restreindront sérieusement l'accès des produits canadiens aux États-Unis et, dans certains cas importants, inciteront nos producteurs à s'y implanter pour contourner ces obstacles. Il y a un sérieux risque d'adoption d'un plus grand nombre de mesures non tarifaires similaires. Le